

2. Garderie

La direction signale avec regret qu'il n'est pas possible, pour l'instant, de mettre sur pied une garderie. Les résultats du récent sondage révèlent que l'intérêt des employés du Ministère, sur le plan de la participation, est bien inférieur aux exigences minimales prévues pour l'obtention de subventions auprès du gouvernement provincial de l'Ontario. De plus, le Conseil du Trésor n'a pas encore approuvé de politique sur les services de garderie au travail mettant à contribution des ressources ministérielles. La direction et la partie syndicale conviennent que le coût élevé fixé pour les employés ne les a pas incités à s'intéresser à la garderie ni à y participer. La direction explique qu'elle demeure acquise à cette cause et qu'elle continuera de travailler avec la partie syndicale et le groupe de parents à accroître la sensibilisation et l'intérêt des employés. Les deux parties conviennent de mettre cette question de côté pour l'instant.

3. Politique du Ministère concernant les effets du terrorisme

La direction fournit un bref rapport d'étape et annonce que la première réunion du sous-comité aura lieu le jeudi 4 octobre 1990. La direction recommande fortement à la partie syndicale de participer à ce sous-comité.